

Au Conseil d'Etat par sa Présidente
Mme C. Luisier
Place du Château 1
1014 Lausanne

Lausanne, le 16 février 2023

Réponse à votre courrier du 8 février préparant la rencontre du 23 février

Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Les organisations soussignées ont bien reçu votre courrier du 8 février et ont noté que la séance du 23 février, à laquelle nous participerons, sera aussi l'occasion pour le Conseil d'Etat de nous entendre sur les thèmes importants pour nous. À ce sujet, nos organisations attendent une proposition concrète du Conseil État concernant l'indexation et les salaires dans les secteurs publics et parapublics vaudois.

Ces propositions doivent répondre aux revendications portées par les milliers de salarié·e·s lors des mobilisations de décembre et des 23 et 31 janvier et du 9 février, à savoir l'ouverture de négociations concernant l'indexation salariale sur la base d'une proposition qui améliorerait significativement la décision initiale du Conseil d'Etat.

Deux mois se sont écoulés depuis l'annonce de l'indexation salariale le 8 décembre dernier, un temps durant lequel le Conseil d'Etat devrait avoir pu réfléchir à des propositions sur tous les champs évoqués dans l'invitation à la rencontre du 23 février.

Nos organisations sont prêtes à analyser les propositions du Conseil d'Etat qui seront faites d'ici au 23 février ou lors de cette rencontre, à la condition qu'elles améliorent la situation salariale des employé·e·s concerné·e·s. Nous nous engagerons activement dans un processus de négociations sur cette base.

Finalement, pour disposer du temps suffisant à une véritable négociation sur ces sujets essentiels, nos organisations demandent un allongement de la plage horaire prévue pour cette séance. A l'issue de celle-ci, un délai de réponse des organisations syndicales doit être prévu si besoin était. Cas échéant, l'organisation de nouvelles échéances de négociation doit être mise sur pied.

Les propositions qui seraient faites par le Conseil d'Etat et le résultat de la séance de négociations du 23 février seront soumis à une Assemblée générale de la fonction publique et parapublique qui se tiendra le soir même. Dans le cas où aucune proposition acceptable ne serait faite par le Conseil d'Etat lors de cette rencontre, nous considérerons que l'employeur

FSF

ssp  vaud

sud

ne souhaite malheureusement pas trouver d'issue à ce conflit. Le cas échéant, l'assemblée se prononcera sur une prochaine journée de mobilisation, prévue le 1^{er} mars 2023.

Nos organisations réitèrent leur ferme volonté de s'inscrire dans un processus de négociation sur l'indexation et les salaires, comme elles l'ont dit dès le départ, et se réjouissent que le Conseil d'État la partage.

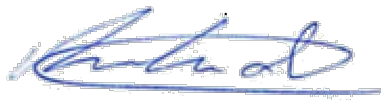
Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat nos salutations les meilleures.

Pour la FSF



Jean-Pierre Morisetti

Pour le SSP



Cora Antonioli

Pour SUD



Johnson Bastidas